



A vingt ans (en 1927), et jusqu'en en 1930, Remens a effectivement participé à l'activité du groupe surréaliste belge. Mais pas plus longtemps. Cela suffit pourtant pour en faire à nos yeux davantage qu'un adversaire ou un ennemi : il s'agit d'un traître.

En conséquence de ses activités pendant l'occupation, il a été poursuivi à la Libération et condamné à huit ans de prison pour collaboration à la presse et aux éditions pro-hitlériennes, voyages en Allemagne, participation à des manifestations nazies, etc... Il a bénéficié d'un non-lieu, faute de preuves, pour des faits plus graves : dénonciations, etc. Un de ses scolotes, René Beert, a été exécuté en Allemagne, où il s'était réfugié, par la Résistance belge.

Il est déplorable que par la suite, tout en sachant parfaitement ce qu'il y avait à reprocher à Remens (Pasque, lui, n'a jamais été sympathisant des mêmes idées), des gens comme Noël Arnaud, Max Bucsille et même F.L.T. Mesens aient cru pouvoir l'"amnistier". Grâce à eux, aux deux premiers surtout, le "Fentesmagie" a pu s'introduire dans des milieux où elle n'aurait jamais dû avoir accès, et auprès de gens dont la bonne foi était ainsi surprise. Il est toutefois utile que toi, Ledišev, tu sois au courant ~~xxxix~~ afin de pouvoir, à ton tour, mettre autour de toi les gens en garde contre ces dangereux "défenseurs" du surréalisme qui sont, en fait, ses pires ennemis.

J'ai d'ailleurs eu récemment une conversation à ce sujet avec notre ami Zdenek Lorenc, qui n'avait pu nous voir lors de son précédent séjour à Paris, en automne, mais qui avait rencontré Arnaud et Bucsille, lesquels lui avaient bien parlé de l'activité "fentesmagique", mais ~~xxx~~ en omettent de signaler les antécédents plutôt fâcheux de certains de ses promoteurs...

Etant donné les conditions particulières existant encore à l'heure actuelle en CSR, il n'est naturellement pas question d'ouvrir publiquement ce dossier, mais de bouche à oreille, il est bon de faire connaître ce qui se cache derrière le Fentesmagie. En France et en Belgique non plus, d'ailleurs, on ne peut pas faire grand chose : les faits de collaboration ayant été amnistiés dans la plupart des cas, on n'a pas le droit de les rappeler à leurs auteurs, sous peine de poursuites légales - ce qui est tout de même un comble. C'est d'ailleurs pour cette raison que rien n'a été fait pour dénoncer d'une manière radicale l'activité de ce groupe, puisque ce n'est pas seulement pour des raisons d'ordre esthétique que nous le condamnons, et que les autres raisons, d'ordre moral plus encore que politique, nous "n'avons pas le droit" de les évoquer.

A bientôt, cher Ledišev, à bientôt une autre lettre, et aussi le poème que je t'ai promis. Simone et moi espérons que tu es triomphé de ton ophtalmie, et que tout va bien maintenant au 44 de la rue Nevel.

Affectueusement à toi,